

Pacte Euro plus

Maîtriser les enjeux pour combattre de nouvelles régressions sociales

Face à une crise économique et financière qui a plongé l'Europe dans la pire des situations depuis plusieurs décennies avec plus de 23 millions de chômeurs, particulièrement les jeunes, la seule réponse des leaders politiques européens a été l'adoption de mesures d'austérité, la pression à la baisse des salaires, des services publics, de la Sécurité sociale, des pensions et des conditions de travail et de vie.

Ainsi, sous prétexte de mettre en place un cadre permettant de « mieux résoudre les crises et d'améliorer la discipline budgétaire », les chefs d'États et de gouvernements de la zone Euro ont décidé d'adopter le pacte euro Plus, sous l'impulsion initiale de Nicolas Sarkozy et d'Angela Merkel.

Celui-ci s'inscrit dans la continuité des politiques mises en œuvre ces dernières années, notamment la stratégie Europe 2020 concernant l'emploi et la politique économique.

Il s'agit officiellement de favoriser la compétitivité de la zone Euro et la convergence des pays membres sur la base de la compression des salaires et des droits sociaux.

De fait, le pacte oblige les États membres à intégrer dans les programmes nationaux « de réforme et de stabilité » des actions et engagements concrets selon un calendrier. Cela réduit surtout une nouvelle fois la capacité des gouvernements élus de décider de leur politique économique et sociale. La logique étant de prendre comme référence les politiques les plus libérales des « meilleurs élèves » de la classe européenne. Nicolas Sarkozy s'emploie d'ailleurs à faire de la France un de ces « bons élèves » !

Officiellement encore, les objectifs affichés sont de :

- favoriser la compétitivité,
- favoriser l'emploi,
- mieux contribuer à la viabilité des finances publiques,
- renforcer la stabilité financière.

L'examen des mesures préconisées montre qu'il s'agit surtout d'appliquer une nouvelle série de mesures visant à diminuer les salaires, réduire les protections sur le travail et les garanties collectives, continuer à attaquer les systèmes solidaires de retraite, santé et prestations sociales. En voici donc les principales dispositions :



Petits éléments de la genèse du pacte euro Plus :

L'origine du pacte est notamment à rechercher dès 2007 et le déclenchement de la plus importante crise financière (puis économique et sociale) de l'histoire du capitalisme dont l'origine sont les produits spéculatifs des banques favorisés par les politiques ultra libérales des gouvernements, notamment américain.

La réponse des États consiste à financer et renflouer massivement les banques et par conséquent, de creuser les dettes publiques et l'endettement des mêmes États.

Les marchés financiers et les agences de notation (les mêmes qui sont en grande partie responsables de la crise par le jeu massif à la spéculation et la défaillance grave sur la surveillance des banques et des produits bancaires « toxiques ») commence ensuite à mettre la pression critiquant ces déséquilibres des États qu'ils ont eux-mêmes provoqués.

La mal nommée « politique d'austérité et de croissance » est alors mise en place (limitation du déficit et de la dette publique à respectivement 3 % et 60 % du PIB).

La stratégie de l'Union européenne est mise en œuvre avec les « semestres européens » pendant lesquels la commission européenne recueille les projets de budgets et orientations stratégiques des États qui doivent respecter le pacte de stabilité.

Les propositions de la Commission sont ainsi soumises aux Conseil Européen des chefs d'Etat et de gouvernement : le Pacte Euro Plus à l'initiative de Nicolas Sarkozy et Angela Merkel renforçant la démarche globale d'austérité est né !

Salaires : faire baisser les salaires pour sauver l'Euro ?

Le pacte préconise de revoir les dispositifs de fixation des salaires, le degré de centralisation du processus de négociation ainsi que les mécanismes d'indexation. Le message étant que l'Europe doit renoncer à une politique de hausses de salaires si elle veut sauver la monnaie unique. La pression doit être générale : à une politique de « modération salariale » dans le privé doit répondre la même chose dans le secteur public. La continuation de l'ouverture à la concurrence et son extension à de nouveaux secteurs devrait permettre de casser les politiques de progression salariale. En France, Nicolas Sarkozy, initiateur du pacte, et son gouvernement anticipent avant l'heure les dispositions du pacte en refusant notamment de revaloriser le Smic au 1^{er} juillet, ou en gelant les salaires des fonctionnaires. En Grèce, les salaires dans le privé comme dans le public ont été les premiers attaqués comme variable d'ajustement !

À l'inverse pour la CGT, des salaires de bon niveau doivent permettre de garantir l'amélioration du pouvoir d'achat avec des mécanismes d'indexation pour bien prendre en compte les dépenses effectives des salariés et l'évolution réelle du coût de la vie. Cela impose des augmentations régulières des salaires, un respect de sa partie socialisé (notamment avec arrêt des dispositifs d'exonérations des cotisations sociales) et de la hiérarchie des grilles de salaires avec reconnaissance des qualifications. La négociation collective de branches et d'entreprises doit permettre d'arriver à ces objectifs, le Smic n'étant qu'une base minimale qui doit être revalorisée régulièrement.



Emploi : introduire plus de flexibilité pour sauver l'Euro ?

Vu en terme de « marché du travail » et comme facteur déterminant à la compétitivité de la zone euro, la politique de l'emploi préconisée par le Pacte consiste à engager, à côté d'objectifs présentables (éducation et formation tout au long de la vie, réduire le travail non déclaré), des réformes destinées à accroître la flexibilité en échange d'un « filet de sécurité » appelé la « flexisécurité ».

À l'inverse pour la CGT, le développement croissant des formes de précarité est à combattre. La « flexisécurité » préconisée par le Pacte se traduit aujourd'hui par plus de flexibilité pour les entreprises, moins de sécurité pour les salariés et surtout toujours plus de précarité. La solution n'est donc pas là mais dans une politique de croissance permettant de créer des emplois de qualité avec reconnaissance des qualifications.

Retraites, soins de santé et prestations sociales : casser les systèmes solidaires de protection sociale pour sauver l'Euro ?

Les régimes de retraite, les soins de santé et les prestations sociales sont considérés dans le Pacte, à travers le prisme de la viabilité des finances publiques, donc comme des coûts à toujours réduire. Il faudrait notamment « ajuster les systèmes de retraite sur le développement de la démographie » ; autrement dit, il s'agit d'« adapter » l'âge réel de la retraite à l'espérance de vie ou accroître le taux d'activité. Cela revient à imiter partout en Europe ce qui a été fait en Allemagne, à savoir de reculer progressivement l'âge de départ à la retraite à 67 ans, voire plus. Là encore, Nicolas Sarkozy a largement devancé les dispositions du Pacte. Sa réforme des retraites est la plus dure d'Europe par une double peine combinant un recul de l'âge de départ et une hausse drastique de la durée de cotisations. Le gouvernement ne s'embarrasse même plus de démocratie puisqu'une nouvelle augmentation de cette durée à 41,5 années serait prise en urgence par simple décret.

À l'inverse pour la CGT, les systèmes solidaires de protection sociale contribuent à la qualité de vie des salariés et des retraités et sont un indicateur important du progrès social qui est un critère du développement des pays démocratiques. Ils ont, d'ailleurs, été considérés pendant le plus fort de la crise financière comme des filets de sécurité ayant amorti le choc là où ils existent. Assurer leur pérennité, c'est tourner le dos à la politique préconisée par le pacte. Pour les systèmes de retraite, notamment, cela passe par la prise en compte de nos revendications : avoir une politique de plein emploi permettant d'augmenter les rentrées de cotisations, soumettre à cotisations tous les éléments de rémunération, supprimer les exonérations de cotisations « employeur », instaurer une cotisation sur les revenus financiers,...



Inscription d'un « frein à l'endettement » dans la législation nationale : réduire la marge de manœuvre économique et budgétaire des États pour sauver l'Euro ?

Le pacte préconise que les États membres s'engagent à traduire dans leur législation nationale les règles budgétaires de l'Union Européenne figurant dans le pacte de stabilité de croissance (maintien du déficit et de la dette publique des États membres en dessous des seuils fixés respectivement à 3 % et à 60 % du PIB). En Allemagne, par exemple, ont été inscrits dans la Constitution le principe d'un budget équilibré et une limitation de l'endettement structurel à hauteur de 0,35 % du PIB au niveau de l'État fédéral. Ceci implique de retirer à tous les États membres toute marge de manœuvre quant au recours à l'endettement pour mener une politique d'investissement génératrice de croissance, d'emploi et de progrès social... Les gouvernements, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale n'auraient d'autres choix que de pratiquer pendant de nombreuses années, des politiques d'austérité. Conformément à l'adage du « bon élève de la classe européenne », en France, des débats ont lieu au Parlement pour modifier la Constitution dans ce sens. Dans une logique de diminution des recettes fiscales et sociales, la réduction des déficits serait réalisée sur de nouvelles coupes budgétaires continuant l'entreprise de démolition engagée notamment avec la RGPP.

Pour la CGT, il n'est pas question d'ignorer la question de la dette publique, sa charge pesant lourdement sur le budget de l'État et sa capacité à financer les dépenses utiles. Cependant, la réduction de la dette et du déficit doit s'appuyer sur une politique (notamment industrielle) de croissance créant des emplois qualifiés, bien rémunérés et stables. Des meilleurs services de santé, de la recherche-développement de bon niveau, des investissements dans les infrastructures contribueraient à cette politique ambitieuse. Dans le même temps, il faut engager une autre politique, taxer les revenus les plus importants, arrêter avec la politique d'exonérations et les aides fiscales et sociales non nécessaires. La réduction des dépenses publiques et des suppressions de postes doit être stoppée. Projeter de réduire la dette de manière rigide par une inscription dans la Constitution est en contradiction avec le besoin d'y avoir recours parfois pour financer des investissements productifs. Aucun pays ne peut se priver de cette marge de manœuvre.

Créer une base d'évaluation commune de l'impôt sur les sociétés : certes mais comment ?

Le pacte préconise d'établir une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés.

Face au matraquage permanent sur le « moins d'impôt », la CGT rappelle qu'une fiscalité équilibrée permet de financer l'éducation, la santé, les transports publics, les routes, la recherche, etc. En Europe, la différence des taux d'imposition crée du dumping fiscal qui tire à la baisse les nécessaires rentrées fiscales. Une assiette commune visant à annihiler la concurrence fiscale entre États se rapproche donc des demandes de la CGT. Ceci étant, la fixation des taux d'imposition reste déterminante dans la mise en œuvre de ce principe. Dans une logique libérale de diminution de la « pression fiscale », il y a fort à parier que soient préconisées des taux d'imposition bas et donc ne contribuant que peu aux besoins de financement nécessaire.

Mettre en place une législation nationale en matière de résolution des défaillances bancaires : où sont passées les grandes ambitions de régulation du système financier ?

Présenté comme une réforme ambitieuse, le pacte se limite à préconiser de mettre en place une législation nationale en matière de défaillances bancaires, de réaliser des « tests de résistance des banques et de surveiller le taux d'endettement privé des banques, des ménages et des entreprises.

Sarkozy, qui s'était fait le chantre de la « régulation financière » semble avoir remis ses ambitions sur l'autel des exigences des institutions financières et des banques.

Pour la CGT, les besoins de financement des ménages et des entreprises nécessitent un secteur bancaire qui puisse assurer son rôle de financement de l'activité économique. Cela implique que les banques ne privilégient plus les activités de spéculation sur les marchés et la création de produits dérivés alambiqués (les mêmes que ceux qui ont provoqué la crise de 2009, subprimes, etc.) et se recentrent sur cette activité utile. Ce n'est pas le cas actuellement et le Pacte ne favorise pas une réorientation des banques dans cette direction. Par ailleurs, comment faire en sorte que les établissements bancaires, et même les pays, ne soient pas bousculés par les marchés financiers sans remettre en cause le rôle des agences de notation internationales qui notent selon des critères qui rejoignent finalement les mesures préconisées dans le Pacte (notamment l'obsession de la réduction de l'endettement de l'Etat). Réformer fortement la sphère financière reste un enjeu majeur de la stabilité dont ont besoin les Etats européens pour contribuer à une politique de croissance européenne.

Le pacte Euro Plus s'inscrit dans une logique régressive européenne d'ensemble :

Ainsi dans, le même temps, la Commission Européenne a travaillé à une série de 27 recommandations (une par pays) qui devraient être soumises aux États membres afin qu'ils les appliquent sur leur territoire nationaux. Ceux-ci devront présenter **les programmes respectifs « de stabilité et de convergence » et les programmes de réforme** qu'ils comptent mettre en œuvre. L'Union Européenne analysera ces éléments et émettra alors les recommandations par pays afin d'accroître la pression si ceux-ci n'agissent pas en conformité avec la politique libérale décidée centralement par les chefs d'État européens et la Commission Européenne. Certes, ces recommandations ne sont pas affichées comme contraignantes mais la commission explique, dans sa communication, que les États membres seront obligés de les mettre en œuvre pour trois raisons :

- pour ne pas être jugé par leurs pairs, c'est-à-dire ceux qui ont engagé les plans de réformes les plus drastiques ! (encore les « bons élèves de la classe » !);
- pour ne pas trop subir la pression des marchés financiers ! L'offensive quasi quotidienne autour de l'abaissement programmé des notes des États par les agences de notations participe de cette pression ;
- pour ne pas encourir de sanctions !

A titre d'exemple, les recommandations éditées à destination de la France le 7 juin 2011 et adoptées par le Conseil européen des 23 et 24 juin, sont notamment les suivantes :

- s'assurer d'un déficit budgétaire de 3 % du PIB (contre 7 % en 2010), réduire le taux d'endettement public,
- continuer à réformer les retraites (la commission écrivant que les mesures prises en 2010 ne garantiront pas la viabilité du système après 2020 !),
- réviser certaines dispositions sur la protection de l'emploi, assouplir le licenciement économique et diminuer les garanties de reclassement dans ce cas,
- « modérer » la hausse du Smic,
- Diminuer les « charges sociales » sur le travail et les transférer sur la consommation et l'environnement,
- Diminuer les restrictions administratives à l'ouverture des grandes surfaces, permettre la vente à perte,
- Eliminer les barrières à la concurrence pour plusieurs professions encore réglementées.

Globalement, la politique préconisée par le pacte est à l'inverse de ce qu'a porté **l'intersyndicale** depuis 2009.

La plateforme commune est toujours d'actualité aux niveaux national comme européen :

- **donner la priorité au maintien des emplois dans le privé et le public dans un contexte de crise économique** : conditionner les aides aux entreprises à des exigences en termes d'emploi, pousser les entreprises à investir dans la formation et le travail qualifiant et à réduire la précarité, revenir sur les politiques massives de destructions d'emploi dans le secteur public décidées ces dernières années ;
- **améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités** : une nouvelle répartition des richesses doit voir le jour réorientée vers les salaires et les pensions et non plus vers les dividendes des actionnaires ;
- **orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat** avec une relance par la consommation, une politique de développement de logement social, et une protection sociale (santé, retraite) de haut niveau dans un cadre collectif et solidaire, avoir une politique d'investissements ciblés, notamment dans les infrastructures, les équipements publics et les services publics, conditionner les aides aux entreprises à des exigences sociales ;
- **préserver et améliorer les garanties collectives** : abroger les dispositifs remettant en cause la réduction du temps de travail, revenir sur le travail du dimanche, respecter le dialogue social, mettre en place des politiques des réformes porteuses de progrès social ;
- **réglementer la sphère financière internationale** : Mettre un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système financier international, encadrer les mouvements de capitaux. Respecter partout les droits fondamentaux et sociaux, notamment ceux préconisés par l'OIT.

Par cette démarche globale, concertée à haut niveau et largement anti-démocratique, l'enjeu est la perte par les États membres d'une grande partie de la marge de manœuvre économique et sociale qu'ils détenaient encore. Le rôle de plus en plus prépondérant, de la banque centrale européenne, voire du FMI, et d'officines comme les agences de notation sont à interpréter comme une démission progressive des dirigeants issus de processus démocratique et une négation croissante de la capacité des citoyens à imposer à leurs gouvernements une politique économique et sociale réorientée vers une meilleure répartition des richesses. L'exemple de la Grèce est frappant à cet égard ! Toute la zone Euro (et les pays associés) devrait mettre en œuvre les réformes anti sociales d'inspiration libérale. La marge de manœuvre se réduirait à des seules mesures d'ajustement.

S'opposer à cette politique c'est s'engager fortement dans les mobilisations à venir notamment l'action interprofessionnelle décidée par le CCN de la CGT en juin. Tout l'été et à la rentrée, faisons connaître aux salariés les enjeux pour porter fort la nécessité d'une autre Europe !